

DETHIE SOUMARE NDIAYE DU CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

« 4 milliards de FCfa du Fonds vert pour lutter contre la salinisation des terres à Fatick et à Foundiougne »

Le Sénégal est, avec le Malawi, l'un des premiers pays africains à bénéficier du financement du fonds des Nations Unies pour le climat. Notre pays va bénéficier de 7,6 millions de dollars (environ 4 milliards de FCfa) afin de lutter contre la salinisation des terres dans les zones de Fatick et de Foundiougne. Dans l'entretien accordé au Soleil, le coordonnateur de l'unité finances climat du Centre de suivi écologique (Cse) Déthié Soumaré Ndiaye analyse les contours de ce nouveau financement.



Le Sénégal fait partie des premiers pays africains à bénéficier du Fonds vert climat (Fvc) des Nations Unies. Qu'est-ce qui a été déterminant dans l'octroi de ce financement ?

Vous savez, le Sénégal a été le premier pays à expérimenter la modalité de l'accès direct, avec l'accréditation du Centre de suivi écologique (Cse) par le Fonds d'adaptation (Fa) en 2011. Le Sénégal a aussi été le premier pays à bénéficier des financements du Fonds d'adaptation et à mettre en œuvre un projet financé selon la modalité de l'accès direct. Fort de cette expérience, le Cse a fourni une assistance technique à plusieurs pays désireux de faire accréditer une institution nationale. Il faut ajouter le dynamisme du Sénégal sur la scène des négociations climatiques, grâce à des personnes ressources de qualité. Tout cela a permis au Sénégal de se montrer réactif encore une fois, en faisant accréditer le Cse par le Fonds vert climat (GCF : Green climate Fund) dès mars 2015. L'expérience acquise par le Cse lui a également permis de développer rapidement un document de projet dont la soumission a été couronnée de succès. Le budget global de ce nouveau financement est de 7,6 millions de dollars du Fvc et 0,5 million en nature du gouvernement du Sénégal. Il faut saluer la clairvoyance et le soutien efficace des autorités sénégalaises en général, du ministère de l'Environnement et du Développement durable en particulier.

A quelles régions du pays ces financements sont-ils destinés ?

Le financement obtenu est destiné aux départements de Fatick et de Foundiougne, connus au Sénégal pour l'ampleur de la salinisation des terres consécutive à la baisse pluviométrique. Ce projet propose des mesures innovantes basées sur la promotion de bonnes pratiques de gestion durable des terres, mais

aussi le renforcement du cadre institutionnel et l'amélioration de la résilience des producteurs.

Notre pays peut-il s'attendre à un autre financement du Fvc dans les toutes prochaines années ?

Tout à fait ! Il n'y a pas encore de plafond par pays. Tout dépend de la pertinence des projets soumis, de leur valeur ajoutée et de leur potentiel d'impact. En plus du Cse qui est pour l'instant la seule entité nationale de mise en œuvre au Sénégal, d'autres entités multilatérales opèrent également. Il est envisageable que d'autres entités nationales, par exemple parmi les institutions financières, puissent être accréditées. Ce sont autant de possibilités pour le Sénégal d'accéder aux ressources du Fvc.

Au vu de cette prouesse réalisée auprès du Fvc, peut-on parler de la qualité de l'expertise sénégalaise en matière de négociations sur le climat ?

Les deux ne sont pas forcément liés certes, mais le dynamisme de nos négociateurs est sans aucun doute un facteur habilitant. Le Sénégal est très au fait des enjeux des négociations au niveau global, mais aussi des opportunités offertes par les différents mécanismes financiers mis en place. C'est l'occasion de saluer ici le rôle important joué par l'autorité nationale désignée du Sénégal pour le Fvc.

Quelle seront les doléances majeures du Sénégal à la Cop 21 de Paris ?

Le chef de la délégation est une voie plus autorisée pour en parler. Néanmoins, il est admis que l'enjeu majeur pour les pays en développement, c'est d'amener les pays développés à s'engager sur des contributions significatives, durables, prévisibles et surtout additionnelles.

Propos recueillis par Mamadou Lamine DIATTA